

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 17 septembre 2020 à 20h30

Absent(e)s excusé(e)s : Gilles NICOUD

Secrétaire de séance : Camille LEQUERTIER

Compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020 :

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

La commission de contrôle est composée d'un titulaire et d'un suppléant désigné par le Préfet, d'un titulaire et un suppléant désignés par la présidente du Tribunal de Grande Instance et d'un titulaire et d'un suppléant représentant le conseil municipal.

Après en avoir discuté, Mme DIMBERTON Marie est nommée représentante titulaire du conseil municipal et Mr MAGNIN Jean-Luc représentant suppléant.

Marchés groupés de la communauté de communes :

La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' a mis en place depuis 2016, trois consultations sous la forme de groupements de commande pour les achats suivants :

- Vérification et entretien des bornes et poteaux incendie
- Surveillance de légionellose
- Fourniture de papiers.

La commune de Varennes-Saint-Sauveur adhère déjà aux marchés groupés de fournitures de papier et au marché de prélèvements et analyses dans le cadre de la surveillance de légionellose sur les réseaux d'eau chaude sanitaire, marchés arrivant à échéance au 31 décembre 2020.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer de nouveau à ces deux marchés groupés avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021.

Avenant à la convention d'adhésion au dispositif Conseil en Economie Partagé :

Le présent avenant a pour objet d'adapter les clauses de la convention dans le cadre du partenariat entre l'ATD 71 et le SYDESL permettant de pérenniser et développer l'accompagnement des collectivités du département en matière de conseil en économie partagé.

Les deux structures ont des échanges réguliers tant en matière de procédures que d'exploitation des données dans le cadre de leurs missions respectives.

Accord à l'unanimité du conseil municipal autorisant le Maire à signer l'avenant à la convention.

Demande d'aide de la micro crèche :

La Mairie a reçu un courrier de la micro crèche demandant un petit geste financier afin de compenser les répercussions économiques de la crise sanitaire. En effet, la micro crèche a dû fermer du 18 mars au 4 mai par manque de demandes de parents sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la gratuité de deux mois de loyers pour la micro crèche.

Délibération délégation permanente au 1^{er} adjoint :

Le maire propose de prendre une délibération pour délégation permanente à Mme Karelle MICHEL 1^{ère} adjointe à l'effet de signer tous actes urgents en cas d'absence ou d'empêchement du Maire
Accord du conseil municipal

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la CLECT :

La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' est un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) et doit à ce titre mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La CLECT est chargée d'une seule et unique mission : procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation (AC) pour chaque commune. La CLECT doit nécessairement intervenir lors de tout transfert de compétences induisant un transfert de charges.

Le conseil communautaire a décidé de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' et ses communes membres composée de 30 membres titulaires et de 30 suppléants, soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre.

Le conseil municipal désigne Mme Karelle MICHEL comme membre titulaire et Mr Jean-Michel LONGIN comme membre suppléant.

Retrait délibération du 25 mai 2020 pour délégation au Maire par le conseil municipal :

Un courrier de la Préfecture de Saône-et-Loire a été reçu par la Mairie concernant la délibération prise le 25 mai 2020 pour délégation consentie au maire par le conseil municipal demandant le retrait de la délibération pour motif suivant : « En application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal ne peut déléguer que les matières énumérées aux articles précédemment cités. Il ne peut, en aucun cas, confier au Maire d'autres attributions. »
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler et remplacer cette délibération.

Point financier :

Madame Karelle MICHEL, adjointe aux finances, fait un point sur les finances de la commune suite à la réunion de la commission des finances réunie au mois de juillet dernier.

Désignation référents communaux pour diverses compétences intercommunales :

La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' demande à chaque conseil municipal de désigner un référent communal pour la remontée des besoins et le suivi des réalisations dans les communes.

Voirie : Mr Dominique CHAMBON

Assainissement : Mr Jean-Michel LONGIN

Eau : Mr Jean-Michel LONGIN

Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations (GEMAPI) : Mr Dominique CHAMBON

Scolaire : Mme Karelle MICHEL

Lecture publique, bibliothèques : Mme Joan BOULEUX

Désignation référents communaux pour groupes de travail intercommunales :

La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' demande la désignation de référents communaux dans les groupes de travail pour préparer les axes de décisions ou d'organisation des services et compétences.

Technique (patrimoine bâti et naturel, voirie, eau, assainissement, sentier de randonnées, GEMAPI) : Mr Christophe TRONTIN et Mr Jean-Michel LONGIN

Attractivité du territoire (développement économique, communication, très haut débit, habitat, logement, cadre de vie) : Mr Dominique CHAMBON et Mr Bernard PRELY

Sport (équipement sportif aquatique et terrestre, subvention projet exceptionnel) : Mr Jean-Michel LONGIN

Social et culture (TAD, accueil gens du voyage, mission mobilité, bibliothèque, ludothèque) : Mme Marie DIMBERTON et Mr François PERRIER

Scolaire, enfance, jeunesse (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Relais parents assistantes maternelles, crèche) : Mme Emilie VOLATIER et Mme Claire RUDE

Questions diverses :

- Le maire informe le conseil municipal d'une rencontre avec la direction de la Poste. L'agence postale est ouverte actuellement 24h/semaine et ils souhaitent diminuer les ouvertures de l'agence à environ 17h30 par semaine. Plusieurs solutions peuvent être envisagées. Une commission est créée pour travailler sur ce sujet. Elle est composée de : Tony PIRAT, Camille LEQUERTIER, Jean-Luc MAGNIN, Christophe TRONTIN, Dominique CHAMBON, Jean-Michel LONGIN et Claire RUDE.
- Des devis ont été demandés pour l'achat d'un nouveau columbarium au cimetière sur le même modèle étoile que l'existant car il ne reste que 4 cases disponibles. Après étude des devis, la proposition des pompes funèbres BERTRANT à Saint Amour est retenue.
- La mairie a été contactée par Mme Aline LOBJOIS, orthophoniste, qui recherchait un local professionnel dans le secteur. Après avoir rencontré Mme LOBJOIS, il lui est proposé un bureau au 1^{er} étage de la Mairie à compter du 1^{er} novembre 2020 au tarif de 300 € par mois. En effet, la communauté de communes a donné dédite des locaux en date du 31 octobre 2020 pour l'ensemble des bureaux du 1^{er} étage.
- Le maire informe avoir reçu une dédite du logement au-dessus de la boucherie pour le 31 octobre 2020. L'offre de logement sera mise sur le site internet.
- Divers courriers reçus en Mairie d'administrés de la commune sont lus au conseil municipal.

- Une demande de concession au cimetière a été faite par un particulier avec caveau existant sur l'emplacement. Une délibération sera prise par le conseil municipal pour tarif concession avec caveau existant
- Monsieur Dominique CHAMBON informe le conseil municipal de divers travaux sur la commune et divers devis en cours.
- Une délibération doit être prise par le conseil municipal pour versement d'aide au collège de Cuiseaux (à l'association sportive et au foyer socioéducatif)
- Le conseil municipal prend connaissance d'un mail reçu en mairie concernant les bennes de tris et le bruit qu'elles engendrent pour les gens habitant à proximité. Ce point a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Des affiches vont être mises pour horaire de dépôt.
- Monsieur le Maire informe de la titularisation au 1^{er} septembre 2020 de Mme Angélique GROSJEAN au grade d'adjoint administratif territorial.
- Un courrier a été reçu en Mairie des élèves de l'école primaire pour demande d'autorisation de création d'un jardin potager : accord à l'unanimité
- Invitation pour visiter une structure âges et vies le mardi 22 septembre après-midi (structure non encore mise en service) : Monsieur le Maire se rendra à cette visite
- Madame Joan BOULEUX présente divers devis concernant la communication de la commune. Le devis pour le système panneau Pocket sera accepté. Une étude plus poussée sera faite pour les panneaux lumineux.
- Des nouvelles illuminations seront achetées pour les fêtes de fin d'année.
- Concernant le site internet, la commission communication a pris rendez-vous avec la société Publigo la semaine prochaine.
- Une demande a été reçue de la part de Mme Rachel GOUX pour un problème de chemin communal qui traverse sa propriété. Le Maire et un adjoint iront voir sur place.

Varennes Saint Sauveur, le 18 septembre 2020

Le Maire,



Jean-Michel LONGIN